

---

## COORDINATION DE L'AFEM POUR LA FRANCE

---

### **5 mars 2008: l'AFEM et l'AFFJ adoptent une Déclaration conjointe à l'occasion de la Journée internationale de la Femme et de l'Année européenne du Dialogue interculturel**

Cette Déclaration de l'AFEM et de l'Association Française des Femmes Juristes qui est membre de l'AFEM, a été diffusée par Marie Jeanne CAMPANA, Vice-présidente française de l'AFEM et Présidente de l'AFFJ, à l'occasion des événements officiels de célébration de la Journée Internationale de la Femme, qui ont eu lieu en France le 5 mars dernier, notamment à la réception qui a eu lieu au Secrétariat d'Etat à la Solidarité sur invitation de Valérie LETARD Secrétaire d'Etat.

Sur proposition de l'AFEM, cette Déclaration a été par la suite adoptée par la Plateforme non gouvernementale Euromed dans sa Déclaration homonyme dont les termes sont identiques.

### **7 avril 2008: l'AFEM exprime son soutien à l'Intersyndicale du Service des droits des femmes et de l'égalité «pour une politique cohérente et durable d'égalité entre les femmes et les hommes»**

*par Sylvie Ulrich*

#### **Lettre ouverte de l'AFEM en date du 7 avril 2007:**

«L'Association des Femmes de l'Europe Méridionale, a pris connaissance du Manifeste de l'Intersyndicale du Service des droits des femmes et de l'égalité (SDFE) «pour une politique cohérente et durable d'égalité entre les femmes et les hommes», en date du 4 avril.

L'AFEM exprime son plein soutien à l'action du SDFE et apporte sa signature à ce Manifeste, en sa qualité de fédération européenne d'associations des États membres méridionaux de l'Union européenne, œuvrant pour la construction d'une Europe démocratique fondée sur le respect et la garantie effective des droits fondamentaux et notamment de l'égalité substantielle entre les femmes et les hommes dans tous les domaines.

L'AFEM déplore vivement l'abandon par le Gouvernement français de la nomination d'une Ministre ou d'une Secrétaire d'État chargée des Droits des femmes et de l'égalité qui est contraire à l'engagement antérieur de celui-ci, de même que le projet d'inclure les délégations régionales du SDFE dans les nouvelles directions régionales de la cohésion sociale.

L'AFEM exprime sa plus vive préoccupation eu égard aux conséquences néfastes de ces mesures relevant de la révision générale des politiques publiques, dont l'effet n'est autre que le démantèlement de la politique publique transversale de promotion de l'égalité de genre et le rejet dans l'invisibilité des inégalités dont sont victimes les femmes, qui représentent plus de la moitié des citoyens français, au profit de la lutte contre d'autres types de discrimination.

L'AFEM dénonce ces mesures en ce qu'elles sont contraires aux obligations qui s'imposent à la France en vertu des Traités européens et internationaux, et rappelle l'impérieuse obligation qui incombe au Gouvernement français de promouvoir l'égalité entre femmes et hommes dans tous les domaines, en droit et en fait.»